



Comment changer d'huissier

Par **dede621328**, le **13/10/2017** à **16:00**

Bonjour,

Voilà ma question, mon amie et sa fille ont été escroquées suite à un double problème, pour mon amie suite à l'incendie total de sa maison et pour sa fille suite au décès de son mari. Un certain Mr Coutiaux (profitant de la détresse et de la faiblesse de ces 2 personnes)s'est présenté afin de leur proposer un placement des montants qu'elles ont perçus. L'affaire a été jugée au tribunal et il a été condamné à rembourser les 2 +intérêts et s'est engagé à vendre un de ses biens pou rembourser les 2.L'avocat a remis cette décision entre les mains d'un huissier. Le problème est que, malgré plusieurs visites à son cabinet l'huissier ne fait rien suite à ce jugement datant de 2012. Les sommes en jeu sont respectivement de 9000€ pour la 1ère et 45000€ pour la 2ème. Ma question est la suivante, peuvent-elles changer d'huissiers ou y-a-t'il une procédure à suivre? Ou encore faut il faire d'autres démarches? D'avance merci pour vos conseils.
Cordialement.

Par **dede621328**, le **18/10/2017** à **16:15**

Je suis étonnée de ne pas avoir de réponse...ai-je fait ce qu'il faut ?
Cordialement

Par **morobar**, le **19/10/2017** à **08:53**

Bonjour,

vous pouvez changer d'huissier.
Il suffit de porter la grosse du jugement au second huissier.